

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

INTITULE DE LA FORMATION

Le titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée.

L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine est réglementé et nécessite la détention d'une carte professionnelle. Le titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée est une qualification professionnelle reconnue par le CNAPS permettant l'obtention de cette carte professionnelle.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal et réglementaire pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes.
- Tenir son poste dans les limites de sa fonction et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL pour justifier son action
- Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements et la gestion des conflits.
- Mettre en œuvre et transmettre les consignes et informations
- Porter assistance
- Accueillir et contrôler les personnes ou les matériels pour garantir la sécurité des lieux.
- Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité réglementaire.
- Réaliser une ronde conformément au plan prévu et signaler tout dysfonctionnement pour satisfaire sa mission de surveillance.
- Alerter, accueillir et orienter les différents interlocuteurs internes et externes.
- Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes.
- Savoir opérer dans une chaîne de télésurveillance et de vidéosurveillance.
- Gérer des alarmes, lever le doute, alerter et rendre compte.
- Comprendre, utiliser et faire respecter les dispositifs d'alarme du travailleur isolé.
- Connaître les risques électriques, techniques, majeurs, naturels et technologiques et les réglementations spécifiques.
- Appliquer les dispositions réglementaires pour éviter tout accident.
- Exercer ses missions de contrôle d'accès, de filtrage et d'inspection.
- Exercer la sécurisation des rassemblements
- Evaluer la dangerosité de la situation et faire face aux risques
- Pratiquer le secourisme tactique.

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

PUBLIC

Salariés ou demandeurs d'emplois disposant ou non d'une expérience dans la sécurité privée.

12 personnes maximum

PRE REQUIS

- Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
- Aptitude médicale attestée par le certificat médical de moins de trois, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.

CONTENU

AT1 ASSURER UNE PRESTATION DE SURVEILLANCE HUMAINE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA SECURITE

C1 Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité.

C2 Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection.

C3 Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter

C4 Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

AT2 ASSURER UNE PRESTATION DE SURVEILLANCE HUMAINE DANS UNE DEMARCHE DE PREVENION ET DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES ET LES MENACES

C5 Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire

C6 Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée

C7 Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

AT3 ASSURER UNE PRESTATION DE SURVEILLANCE HUMAINE SUR DES SITES SENSIBLES DANS UNE DEMARCHE DE PROTECTION RENFORCEE

C8 Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

C9 Surveiller un site dit sensible et intervenir de manière appropriée à la situation

ACTION DE FORMATION

DUREE : 444 H

LIEUX : 6 RUE MICHEL CARRE MAS GUERIDO 66 330 CABESTANY

HORAIRE DE LA FORMATION : 8h30-12h/13h30-17h

DELAI : Accès 2 mois environ

DATE DE SESSION : Se reporter au calendrier

MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable Pédagogique : Mme COMMES Véronique

L'encadrement des stagiaires est assuré par la direction d'EFICAS et/ou par le formateur.

Une feuille d'émargement individuelle est conjointement signée par le formateur et le stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation.

Intervenants : Formateurs professionnels de la sécurité validés par les différentes autorités : ADEF / Ministère de l'Education Nationale / Préfecture. SSIAP 1 Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent)

SST La formation est dispensée par un formateur SST rattaché à l'organisme de formation habilité pour la formation de SST.

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, études de cas.

Formation alternant théorie et pratique, exercices d'application sur site d'entraînement sur feux réels, plateau technique.

Visites de différents ERP.

Entraînement à la certification tout au long de la formation : QCM et rondes avec détection d'anomalies.

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

Remise d'un livret reprenant le contenu de la formation à chaque apprenant.
Supports pédagogiques, film vidéo, caméscope, études de cas concrets, exposés théoriques, jeux de rôles.

MATERIELS

Une salle de formation dédiée par session, d'une surface minimum de 25 m², ainsi que des sanitaires hommes et femmes et une zone de détente.

Une surface intérieure ou une surface extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes (avec 8 pointeaux fixes) et comprenant : des escaliers ; ou des couloirs ; ou des salles (à l'exclusion de la salle utilisée pour les cours théoriques) ; ou un parking.

Une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feu écologique à gaz (ou d'une convention de mise à disposition de l'aire de feu) ;

Un lieu dédié et indépendant propre à la mise en place d'un Poste Central de Sécurité dont les principaux équipements de sécurité, sont installés de façon permanente et fixe.

Moyens de secours :

- Blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie) ;
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels ;
- 1 extincteur en coupe, 6 extincteurs à eau (12 extincteurs à eau, 1 extincteur CO₂ ;
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées ;
- Des gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité (hors gant type hygiène) ;
- Un magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatifs) ;
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation.

Poste Central de sécurité pédagogique

- Un Système de Sécurité Incendie : une centrale de mise en sécurité incendie ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentations ;
- Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles (avec 8 pointeaux fixes) et les points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction » ;
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) ;
- 3 téléphones, et les consignes d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente ;
- Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès ;
- Une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs ;
- Un système de vidéosurveillance équipée d'au minimum 3 caméras ;
- Un registre de consignes ;
- Un registre de clés, de badges et de visiteurs ;

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

- Un modèle de permis feu,
- A minima, un ordinateur dédié permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les quatre dernières sessions de formation ;
- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier

- 3 PC minimum en plus du PCS

Guide des données techniques et conduites à tenir INRS

- Document de référence SST

- Plan d'intervention – pictogrammes

- Aide mémoire SST – ED 4085

- un défibrillateur de formation avec accessoires

1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelle (ou dispositif de protection individuelle)

- un mannequin adulte

- un mannequin enfant

- un mannequin nourrisson

- divers matériels pour la réalisation des simulations

- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires avec document de suivi

- Vidéos INRS : Gestes de secours SST

MODALITES D'EVALUATION

CONDITIONS D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

TP A2SP : Dossier Professionnel pour la formation en entreprise /Evaluations en cours de formation pour toutes les compétences.

SSIAP 1 : Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique

- Fiche d'évaluation pratique (un minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

CONDITIONS D'EVALUATION EN FIN DE FORMATION

SST : évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

SSIAP 1 : validation par un examen de 2 épreuves avec présence d'un jury ; un questionnaire à choix multiples et une mise en situation lors d'une ronde avec anomalies et sinistre.

TP : validation par un examen avec présence d'un jury composé de professionnels ; une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnaire professionnel et un questionnement à partir du dossier prévus au RE concernant les évaluations en cours de formation.

ORGANISME DE DELIVRANCE

Carte SST : INRS/EFICAS

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

Diplôme SSIAP 1 : SDIS /EFICAS

PARCHEMIN TPA2SP : Ministère chargé de l'emploi

Attestation de fin de formation

Questionnaire d'appréciation

TARIF

4000 €

ACCESSIBILITE

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap contacter notre Référent handicap au tel 0468505896 ou par mail eficas.66@wanadoo.fr

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

Les locaux : accessibilité des locaux conformément à la réglementation décret N°2006-555 du 17 mai 2006.

La formation : accompagnement tout au long de la formation, compensations en fonction des situations de handicap. ex : ergonomie de poste, matériel adapté
Adaptation des supports de formation, aménagements des examens ...

Pour suivre cette formation le candidat doit être en capacité de :

- Suivre des cours théoriques de plusieurs heures;
- Effectuer des exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel ;
- Manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés ;
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseurs ;
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ ;
- Effectuer l'entretien de base des principes matériels concourant à la sécurité incendie ;
- Monter sur une échelle ;
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes ;
- Evacuer d'urgence une victime potentielle ;
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme ;
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communications filaires ou radio ;
- Percevoir les sons des centrales d'alarmes

CONTACT

Du lundi au vendredi contacter le centre de formation de 8h30 à 16h30.

Secrétariat pour toutes question d'assistance, ou organisationnelles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SURETE ET DE SECURITE PRIVEE

Responsable pédagogique, Véronique COMMES pour toute question de conseil ou d'accompagnement.

MAIL : eficas.66@wanadoo.fr

TELEPHONE : 04 68 50 58 96

RNCP / 34507

Les possibilités de valider un / ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés sont accessibles sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34507/>